animés, dont quelques unes avaient plus de trois pouces de diamètre. Les Arabes qui m'accompagnaient ne me parurent faire aucune attention à ce phénomène. »

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

7 JANVIER 1851.

Londres	110
Trieste	—
Marseille	178
Livourne	—

CHANGES DE SMYRNE.

3 JANVIER 1851.

Londres	110 1/2, 111
Marseille	176 1/2, 177
Constantinople	3 jours au pair.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 3 janvier.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, l'*Odessa*, cap. Stavraki, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 4 janvier.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Stadium*, cap. M. Balloviçh, avec marchandises diverses, groups et passagers.

MALTE. Bateau à vapeur anglais *Queen*, cap. H. Thomas, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 5 janvier.

VARNA. Bateau à vapeur autr. *Forwarts*, cap. A. Veroni, avec march. diverses groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur ottoman, *Missiri-Bahri*, cap. Hassan bey, avec march. diverses, roups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien *Conte-Stürmer*, cap. F. Federico, avec march. diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur anglais, *Tagus*, cap. T. Russell, chargé de marchandises div. groups et passagers.

DÉPARTS du 4 janvier.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Medari-Tidjaret*, cap. D. Deffonzo, avec march. div. groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Germania*, cap. A. Bellen, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 5 janvier.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français *Louqsor*, cap. Paquerie, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 7 janvier.

ALEXANDRIE. Bateau à vapeur autr. *Schild*, cap. Zarevich, avec marchand. diverses, groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 3 janvier.

ISMAIL. Br. ion *Efthia*, cap. Y. Mihaliziani, chargé de blé, adressé à M. Papudoff; trois-mâts hol. *Cornelius*, cap. A. Borgman, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Aristotelis*, cap. G. Voyo, chargé de blé, à ordre.

BALGIK. Br. ion. *Tibi*, cap. D. Caligas, chargé de blé, à ordre.

Du 4 janvier.

NEW-CASTLE. Br. angl. *Rover*, cap. J. Stamp, chargé de charbon de terre, adressé à M. Pisani.

AMSTERDAM. Br. hol. *Alasina Maria*, cap. H. Douwes, chargé de sucre, à ordre.

SMYRNE. Br. autr. *Madre Elena*, cap. N Pavcovich, chargé de div. march. adressé à M. Maritsch.

KSERO. Br. grec, *Iporratis*, cap. C. Galano, chargé de charbon, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Iraclis*, cap. P. Gudhi, chargé de blé, adressé à M. Tolundes; br. grec, *Alexandros*, cap. Y. Cameuos, chargé de blé, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. G. Cacussi, chargé de blé, adressé à M. Chrissoveloni.

LIBSADA. Br. grec, *Epaminonda*, cap. V. Paniotti, chargé de charbon, à ordre.

Du 5 janvier.

MARSEILLE. Br. franç. *L'Arabe*, cap. N. Ponu, chargé de div. march. adressé à M. Salvator.

ZANTE. Br. ion. *Anastasi*, cap. N. Mavrokefalos, chargé de div. march. à ordre.

ODESSA. Br. grec, *Rouben*, cap. J. Rouben, chargé de blé, à ordre; br. grec, *Catterina*, cap. Y. Kiriaco, chargé de div. march. à ordre.

GALATZ. Br. angl. *Paragon*, cap. C. Short, charge de blé, à ordre.

Du 6 janvier.

GALATZ. Trois-mâts autr. *Elas*, cap. A. Radimiri, chargé de viande salée, adressé à M. Marinovich; br. angl. *Granville*, cap. W. Brown, chargé de maïs, à ordre.

IBRAILA. Br. autr. *Real Salustra*, cap. A. Giurovich, chargé de maïs, à ordre.

VENISE. Br. angl. *Partisan*, cap. G. Gram, en lest, adressé à M. Yoanidi.

Du 7 janvier.

ALEXANDRIE. Br. ottoman, *Mabrouk*, cap. O. Ahmet, chargé de div. march. à ordre.

AIVALI. Br. grec, *Virginie*, cap. M. Patrona, charge de sel, adressé à M. Dhimitriadhi.

GALATZ. Br. autr. *Icaro*, cap. B. Boscovich, chargé de blé, à ordre.

Du 8 janvier.

LONDRES. Br. angl. *Caroline*, cap. T. Riekaby, chargé de div. march. adressé à M. Lafontaine; br. angl. *Mazarca*, cap. C. Hill, chargé de div. march. adressé à M. Kerr.

CARDIFF. Br. autr. *Sofia*, cap. G. Lombardich, chargé de charbon de terre, à ordre; trois-mâts russe, *Poticone*, cap. F. Kyntzell, chargé de charbon de terre, à ordre.

TROON. Br. angl. *Cambey*, cap. J. Gibson, chargé de charbon de terre, à ordre.

MALTE. Br. autr. *Male Ino*, cap. G. Benick, chargé de div. marbc. à ordre.

VENISE. Br. neck. *Schwerin*, cap. L. Fretwrest, en lest, adressé à M. Zarili.

LIVOURNE. Br. russe, *Amfitrion*, cap. M. Miloslavich, en lest, adressé à M. Zino; br. russe, *Elena*, cap. L. Lipovatz, en lest, adressé à M. *Zino*.

ALEXANDRIE. Br. ottoman, *Screngli-Bahri*, cap. H. Joniali, chargé de div. march. à ordre.

CHYPRE. Br. grec, *Afrodhiti*, cap. Y. Lamenos, chargé de div. march. à ordre.

SYRA. Br. ambourg. *Teresa*, cap. G. Hubert, chargé de cafe, adressé à M. Ralli.

FOKES. Br. russe, *Athina*, cap. D. Mastôraki, chargé de sel, adressé à M. Vourouela.

GALATZ. Br grec, *A. Nicolaos*, cap Y. Canelas, chargé de maïs, adressé à M. Epaminondas.

DÉPARTS du 3 janvier.

CONK ou FALMOUTH. Trois-mâts autr. *Fenice*, cap. G. Visin, chargé de blé.

SPEZZIA. Br. grec, *Aristidhis*, cap. J. Critico, charge de blé.

Du 4 janvier.

CORK ou FALMOUTH. Trois-mâts autrich. *Mondelli*, cap. M. Covaccovich, chargé de blé; br. grec, *Aristidhis*, cap. Y. Lumakis, chargé de blé.

MARSEILLE. Br. franç. *Nouvelle Julie*, cap. C. Duval, chargé de blé.

TRIESTE. Br. autr. *Dnea di Genova*, cap. G. Cavalieri, chargé de maïs; br. grec, *Aghaithi-Tobi*, cap. M. Lemonti, en lest.

CORFOU. Br. ion. *Renato*, cap. A. Cafiero, chargé de blé.

HYDRA. Br. grec, *Kilas*, cap. G. Pulli, chargé de blé.

SANTORIN. Br. grec, *P. Maltesa*, cap. P. Plati, en lest.

PATMOS. Br. grec, *Ermis*, cap. D. Mimistie, en lest.

CAVALLA. Br. autr. *Novi Plato*, cap. T. Lipovata, en lest.

ENOS. Br. grec, *Ahilefs*, cap. Y. Alvanitis, en lest.

Du 5 janvier.

ZANTE. Br. ion. *A. Nicolaos*, cap. A. Pocea chargé de blé.

VARNA. Br. angl. *Mary Caroline* cap. W. Dobson, en lest.

Du 6 janvier.

CORK ou FALMOUTH. Sch. angl. *Chyper*, cap. E Cutting, chargé de blé; trois-mâts autr *Antonia*, cap. V. Warglien, chargé de blé; sch. suéd. *Hyalina*, cap. C. Aberg, chargé de blé.

QUEENSTOWN. Br. angl *Louisa Margarita*, cap. S. Richemond, chargé de blé; br. angl. *Granville*, cap. W. Brown, chargé de blé; br. angl. *Victoria*, cap. J. Hills, chargé de blé; trois-mâts angl. *S. Francisco*, cap. R. Paige, chargé de blé et laine.

LIVERPOOL. Sch. angl. *Medea*, cap. G. Freeman, chargé de blé.

AMSTERDAM. Trois-mâts hol. *Cornelius*, cap. A. Borgman, charge de seigle.

Du 7 janvier.

FIUME. Br. autr. *Solonzio*, cap. A. Taraboechia, charge de blé.

Du 8 janvier.

CORK ou FALMOUTH Trois-mâts autrich. *Momolo*, cap. J. Pelcurich, chargé de blé.

LIVOURNE. Br. grec, *Sofia*, cap. D. Siscas, chargé de blé; trois-mâts russe, *Costanza*, cap. A. Raffo, en lest.

ANNONCES.

La Compagnie Royale des vins de Porto vient d'envoyer un nouvel assortiment de ses meilleurs vins, rouges et blancs, en caisses et en huitième de Pipe, qui se trouvent en vente chez M. Charles Duroni, à Kourshoundjou-Han, à Galata.

HISTORIETTES,

CONVERSATIONS ET PETITS CONTES

A L'USAGE DE LA JEUNESSE,

PAR BERQUIN,

MIS EN TURC

PAR Nassif MALLOUF.

Cet ouvrage est trop élémentaire, sans doute, pour ceux qui sont avancés dans la connaissance de la langue turque; mais la jeunesse studieuse et tous ceux qui s'occupent du français et du turc ne pourront qu'en profiter. On trouve dans ce livre le langage pur de la conversation, les mots et les phrases employés dans l'usage ordinaire de la vie, etc., etc. Une traduction aussi fidèle et aussi littérale que possible donne une grande facilité aux étudians de pouvoir se rendre compte, sans le secours du Dictionnaire, de la signification de chaque mot et de chaque phrase. Le grand succès qu'a obtenu le Dictionnaire de poche français-turc assure celui de cette nouvelle publication, laquelle, d'ailleurs, se recommande d'elle-même aux amateurs de ces deux langues.

Prix : Texte turc avec le français 15 Piastres.

» » seulement . . 10 »

S'adresser à l'imprimerie du *Journal de Constantinople*.

PROGRAMMA D'ASSOCIAZIONE AL BOLLETTINO ITALIANO.

Nel breve tempo del suo comparire il *Bollettino Italiano* seppe procacciarsi coll'accuratezza, verità e prontezza de' suoi rapporti numerosi lettori et mondo mercantile.

Il *Bollettino Italiano* continuerà anche in progresso ad occuparsi di tutto ciò, che risguarda l'*industria*, il *commercio* e la *Borsa*, e nella scelta delle notizie attinte alle fonti più sicure darà la preferenza a quello, che meglio si confanno alle relazioni ed esigenze del Mezzodì dell'Europa, ed in ispecie del Lombardo-Veneto.

Tutti gli avvenimenti politici d'importanza, che influir possono sulle operazioni mercantili, come pure i corsi delle Borse di Parigi, Londra, Francoforte, Amburgo, ecc., saranno col mezzo dei dispacci telegrafici immantinente comunicati.

Quanto poi succede in Vienna di rimarchevole verrà nello stesso giorno ancora riassunto dal *Bollettino Italiano*.

Gerente e Redattore non risparmieranno nè spese, ne' fatiche, onde questo periodico diventi un utile ed indispensabile relatore per ogni studio ed uffizio, e possa così soddisfare alle giuste pretese di ciascun associato.

Il prezzo d'associazione (Collonati 2 il trimestre) a questo periodico, che sorte ogni giorno eccettuate le feste, si spedisce inchiuso in lettera franca al sig. *Giuseppe Merlo* Strada grande Nº. 403 in Vienna, coll'indicazione : *Prezzo d'abonnamento al Bollettino Italiano*.

Oltre ciò i sig. Fendler e Comp. librai in Milano accettano associazioni al *Bollettino* per tutta l'Italia, come anche *annunzi* da inserirsi tanto nel *Bollettino*, che nel *Wiener Geschaftsbericht* al prezzo più mite.

La Direzione
del *Bollettino Italiano*.

RACAHOUT DES ARABES

Seul aliment étranger approuvé par l'Académie Nationale de Médecine de Paris.

Il y a seulement quelques années que le *Racahout des Arabes*, dont M. Delangrenier est seul propriétaire, a été importé en France, et déjà les heureux résultats qui en ont été obtenus lui ont acquis une réputation universelle. Cet aliment a résolu le problème de la Médecine hygiénique : celui de prescrire aux *estomacs délicats*, fatigués ou malades, une nourriture fortifiante et de *très-facile digestion*; son usage convient pour les convalescents, les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de gastrites. Le *Racahout*, ayant un goût excellent et des qualités toniques et nutritives, est préférable à l'échauffant café et au chocolat souvent indigeste; c'est donc le déjeuner le plus sain et le plus léger pour les personnes nerveuses, maigres, ou âgées, les nourrices et pour les *Enfants* dont il fortifie l'estomac et favorise la croissance.

Les *dames* et les personnes qui tiennent à la conservation de leur santé, l'ont adopté pour leur déjeuner habituel.

La vogue du *Racahout* a excité la cupidité de certains industriels qui cherchent à vendre des imitations, toutes dépourvues de l'approbation de l'Académie de Médecine, seule autorité qui offre garantie et confiance.

Dépôt à Péra et à Constantinople chez M. Antoine Calleja, Pharmacien.

BEAUTÉ. UTILITÉ. **DENTS ET DENTIERS OSSANORES.** DURÉE. GARANTIE

Solidement fixées dans la bouche sans crochets ni ligatures.

Ces dentiers sont remarquables par la beauté et le fini de leur travail. Ils surpassent tout ce qui a été imaginé jusqu'à ce jour. Ils sont les seuls avec lesquels on puisse broyer les alimens les plus durs. Ils imitent les dents naturelles avec une telle perfection, que l'œil le plus exercé n'y reconnaît aucune différence. De plus, ils se reconnaissent dans leur beauté, leur transparence et leur légèreté, mais encore par leur solidité et leur durée, résultat qu'obtient par la manière aussi commode que facile dont ils sont fixés. Leurs avantages sont tels que tous ceux qui ont des dents artificielles, donnent la préférence aux dents ossanores; et grâce à ces nouveaux dentiers, la voix conserve un son clair et distinct, et la physionomie ne perd rien de sa régularité.

Consultations gratuites pour les indigens.

M. J. Rogers et Cie, chirurgien-dentiste de Londres, maison de M. Papadoca, en face du Palais de Hollande.

CAISSE PATERNELLE.

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE HUMAINE

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU 9 SEPTEMBRE 1841 ET DÉCRET DU 19 MARS 1850.

ÉTABLIE A PARIS, RUE RICHELIEU, Nº 110.

SOUSCRIPTIONS RECEUILLIES. **CAPITAL SOCIAL.** CAPITAUX ENCAISSÉS.

FRANCS 80,000,000. **FRANCS QUATRE MILLIONS.** FRANCS 31,000,000.

L'ADMINISTRATION EST REPRÉSENTÉE

A CONSTANTINOPLE PAR A SMYRNE

M. MAURICE FRÉDÉRICI. M. LOUIS BÔ

Le but de l'institution de la Caisse Paternelle peut se résumer en ces termes :

Formation d'associations pour le versement en commun de fonds qui, placés pendant un certain temps en rentes sur l'état, et augmentés des intérêts qu'ils ont produits sont partagés, à l'époque ou aux époques déterminées par le contrat d'assurance, entre les assurés survivans ou les personnes qui ont souscrit sur leur tête, proportionnellement aux parts afférentes aux assurés décédés.

Le dividende à espérer dépend :

1° Du ch ffre du capital verse, combiné avec les époques des versemens et les chances de mortalité qu'on a courues

2° De la durée de l'engagement.

3° De l'importance des sommes acquises aux survivans par les décès de coassures.

ASSOCIATION DOTALE.

L'association dotale est celle dans laquelle les enfants peuvent entrer jusque dans leur dixième année. La durée de ce mode d'association est de 21 ans à partir de l'année de la naissance. Tous ceux des enfants assurés qui sont nés dans la même année font partie de cette association. Les fonds et intérêts sont, après l'expiration de la 21e année, partagés entre les seuls enfans survivans ou les personnes qui ont souscrit sur leurs têtes.

Il est impossible d'apprécier à l'avance les bénéfices à retirer : mais on calcule, d'après les probabilités des chances de la vie, qu'un père qui verserait 100 francs par an, pourrait espérer d'offrir à son enfant, au bout de 21 ans, une dot de dix mille francs avec possibilité d'arriver jusqu'à vingt mille francs.

ASSOCIATION GÉNÉRALE.

L'association générale est celle à laquelle les personnes de tout âge et de tout sexe peuvent prendre part. Le temps de l'engagement et le montant de la mise sont facultatifs; toutefois on ne peut s'engager pour moins de 3 ans ni payer moins de cent francs. Le partage des fonds et intérêts a lieu à l'époque fixée par le contrat. Le bénefice à espérer est de 2 à 10 fois la mise.

Ainsi la part de chaque intéressé dans ces deux modes d'association peut s'élever à plus du décuple du montant de sa mise, sans que jamais, hors le cas de mort, on soit exposé à perdre le capital versé. Il y a de plus certitude de recevoir les intérêts capitalisés de 6 mois, en 6 mois, à moins d'inexactitude entraînant la déchéance prévue par le statuts.

CONTRE-ASSURANCES

DES SOMMES ENGAGÉES DANS LES ASSOCIATIONS MUTUELLES.

Les contre-assurances ont pour résultat de garantir la conservation du capital de l'assuré, ainsi, s'il est l'un des survivans de son association, il réalisera son capital, ses intérêts et tous les bénefices de l'association; si, au contraire, il meurt avant le terme de la société, ses héritiers seront certains de rentrer dans le capital engagé.

Au moyen de cette combinaison, chaque souscripteur s'affranchit de toutes les chances défavorables qu'il aurait à supposer en cas de décès de l'assuré, sans diminuer sensiblement les bénéfices qu'il doit recueillir au jour de la repartition, si cet assuré existe à cette époque.

On peut même comprendre dans la contre-assurance le montant des frais de gestion payés au moment de la souscription; mais on ne peut y faire entrer ni les intérêts des fonds versés, ni le bénéfice présumé de la mutualité.

Ces explications prouvent que la contre-assurance qui, dans tous les cas, donne le moyen de conserver le capital, est le véritable complement de l'association.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les mises sociales sont fournies en un seul versement ou en versement annuels.

On peut souscrire, soit sur sa propre tête et à son profit, soit sur la tête et au profit d'un tiers. — On ne peut retirer son capital avant le terme fixé par le contrat.

La Caisse Paternelle est placée sous le contrôle permanent d'une commission spéciale dont les membres sont nommés par le gouvernement.

Les fonds versés sont immédiatement convertis en rentes sur l'état dont les titres sont rédigés de telle sorte que l'administration ne peut en disposer avant l'époque fixée pour la liquidation de chaque association.

Droit de directions. Le souscripteur en signant sa police verse une fois pour toutes un droit de 5 p. c. sur la totalité de la mise.

Les personnes établies en quelqu'autre ville que ce soit des états du Levant, peuvent souscrire aux diverses associations formées par la Caisse Paternelle, en envoyant leur procuration à un de leurs correspondants à Constantinople et à Smyrne, ainsi que l'acte de naissance de l'assuré, légalisé par une autorité française.

ALMANACH SYNOPTIQUE

Pour l'Année 1851. Prix 5 P.

LA MARINE ci-devant *LA FLOTTE*, journal spécial des intérêts maritimes (dixième année). — *La Marine* instruit ses lecteurs du mouvement des ports, des documents officiels, des nominations, promotions, mutations, décorations; des événemens de mer, etc. Tout ce qui peut exciter la curiosité des personnes qui s'intéresse à la marine, se trouve consigné dans les colonnes de ce recueil.

On s'abonne à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 29. — On s'abonne également en province et à l'étranger, chez tous les principaux libraires.

Les Messageries se chargent des abonnements, sans augmentation.

Prix : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Colonies : Un an 30 fr. — Six mois, 16 fr. — Voie d'Angleterre : 40 fr. Six mois, 21 fr.

Avis.

MM. les étrangers de passage ou résidant à Constantinople, trouveront dans une vaste maison en pierre sise rue de Péra en face de la rempe du palais d'Autriche, et dirigée par Mme Tessa, des appartemens meublés qui réunissent tout le confort et l'élégance des hôtels de France (Pension Bourgeoise).

GUÉRISON SOURDES INCURABLES.

ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON EXTRAORDINAIRE DE SCROFULE OU MAL AU ROI.

(*Extrait d'une lettre de* M. J. H. Alliday, 209, *High Street, Cheltenham, du* 22 *janvier* 1850.)

Au professeur Holloway.

Monsieur, — Mon fils aîné fut, à l'âge de trois ans, affligé d'un gonflement glandulaire au cou, qui bientôt se changea en un Ulcère. Un médecin renommé déclara que c'était un cas très-mauvais de Scrofule et traita fort longtemps le malade, sans obtenir de résultat. Pendant quatre ans, le mal alla en augmentant graduellement, et outre l'Ulcère au cou, il s'en forma un autre au genou et un troisième au dessous de l'œil; sept autres plaies s'ouvrirent dans le bras gauche, et une tumeur qui se forma entre les yeux, fit craindre de voir s'ouvrir une nouvelle plaie. Durant tout ce temps, mon pauvre enfant avait reçu constamment les soins des plus célèbres médecins de Cheltenham, et avait été plusieurs mois à l'Hôpital général ou l'un des Chirurgiens dit qu'il faudrait amputer le bras gauche mais que le temps était si vicié, que quand le membre aurait été coupé, il aurait été encore impossible de guérir le malade. Voyant mon fils ainsi désespéré, je me décidai à faire l'essai de vos Pilules et de votre Onguent, et après avoir persévéré à en faire usage pendant deux mois, la tumeur disparut graduellement, et la suppuration de tous les ulcères sensiblement et au bout de huit mois il étaient cicatrisés, et mon fils avait recouvré une santé parfaite, au grand étonnement des nombreuses personnes qui le connaissaient et sont prêtes à certifier la vérité de ce cas miraculeux. Depuis trois ans, il n'a reparu aucun symptôme de la maladie, et aujourd'hui mon fils jouit d'une santé aussi parfaite qu'on le puisse désirer. Sous de pareilles circonstances, je considérerais comme de la Plus insigne ingratitude ne ne pas vous faire part de cette guérison miraculeuse, opérée par vos remèdes, après que tous les autres étaient restés sans effets. Signé, J. A. Alliday.

GUÉRISON D'UN RHUMATISME AIGU DATANT DE QUATRE ANS.

(*Extrait d'une Lettre de* M. John Pitt, Dudley, *le* 19 *Janvier* 1850.)

Au Professeur Holloway.

Monsieur, — C'est avec un bien grand plaisir que je vous écris pour vous remercier du bienfait que j'ai éprouvé de vos Pilules et de votre Onguent qui m'ont complètement guéri d'un Rhumatisme dont je souffrais depuis quatre ans, et cela quand j'en étais réduit au marcher que très difficilement. — J'avais essayé des remèdes de toute espèce qui m'avaient été recommandés sans en éprouver aucun bienfait. Enfin, je crus devoir essayer de vos remèdes, et j'achetai chez M. Hollin, chimiste de cette ville, deux boîtes de Pilules et deux pots d'Onguent, et dans trois semaines, par leur usage et avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé et la force et je puis maintenant marcher aussi bien qu'à aucune époque de ma vie. Je puis bien connu dans cette paroisse que j'habite depuis 65 ans, à l'exception de dix ans que j'ai passés dans le 21e régiment d'infanterie. Signé, J. Pitt.

On doit faire usage des Pilules conjointement avec l'Onguent dans la plupart des cas ci-dessous :

Mal des Jambes,	Fistules,
Mal des Seins,	Lombago,
Brûlures au feu ou à l'eau,	Hémorrhoïdes,
Dyssenie,	Rhumatisme,
Morsures de Moustiques et de Scorpions.	Mal de Gorge,
Cors Bay.	Maladie de la Peau,
Chiego Foot.	Scorbut,
Engelures,	Hommes à la Tête,
Gerçures, aux mains,	Tumeurs,
Cors aux pieds (mous).	Ulcères,
Cors durs, et jointures contracturées et raides,	Brûlures à l'eau bouillante,
Elépha tiasis,	Tavus,
	Goutte,
	Gonflement des Glandes.

Se vendent par le Propriétaire, 244, Strand (près Temple-Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines Patentes par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1 s., 1 1/2 d., 2s. 9d. 4s. 6d., 11s., 22s. et 33s. chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions.

N. B. — Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA**, Galata, Constantinople.

PRÉPARATIONS SULFUREUSES.

EXTRAIT DE BARÈGES DU Dr QUESNEVILLE POUR BAINS INODORES.

Cet extrait principe actif et minéralisateur des eaux sulfureuses les plus renommées est le spécifique reconnu des maladies de la peau, et le médicament le plus précieux et le plus actif qu'on puisse leur opposer. Ses effets puissans, à dit le baron Alibert, sont constatés par des cures extraordinaires, et c'est surtout dans les blessures anciennes, dans les douleurs rhumatismales et les dépôts lymphatiques, qu'il produit des effets miraculeux. Les effets précieux qu'on a obtenus également de son emploi dans les maladies vénériennes chroniques, l'asthme humide, les congestions lymphatiques, le scorbut, le malad es latenaes, les suppressions menstruelles, les engorgemens des viscères abdominaux et autres ces pathologiques, il a acquis une renommée bien, a dit ce célèbre praticien, toute la renommée dont il jouit.

Après l'effet thérapeutique qu'il faut avant tout considérer, il faut aussi tenir compte de la propriété précieuse que possède cet extrait de ne pas porter avec lui cette odeur infecte et repoussante des bains de Barège, cicels de soufre de potasse, odeur qui n'ajoute rien à leur vertu et les fait tant redouter des malades.

PRÉPARATION ET EMPLOI DES BAINS.

Pour préparer un bain ordinaire de huit à dix vases d'eau, il suffit de verser dans la baignoire le sel contenu dans le flacon et d'agiter l'eau dans un trois fois. Le sel se fond presque immédiat et l'on peut entrer dans le bain quelques instans après. La durée du bain sera prolongée le plus possible et à une température de 30 à 40 degrés.

Dépôt à Constantinople, chez M. Ed. OTTONI, phar.

GRAND DÉPOT DE MEUBLES DE PARIS.

PASSEMENTERIE DE TOUS GENRES POUR RIDEAUX ET TENTURES.

ÉTOFFES D'AMEUBLEMENTS DE LYON.

MAISON CH. PIAUROY ET LEROY-CONSTANT DE PARIS.

Ateliers de Tapisserie et Magasins, Rue de Péra, (vis-à-vis du Théâtre.)

Cette maison occupe 12 ouvriers-tapissiers français et allemands, dirigés par un contre-maître habile de Paris. Les ameublemens, décors, tentures, galeries de rideaux, etc., sont exécutés d'après les dessins de Paris les plus nouveaux.

On trouvera dans les magasins une grande variété de meubles, canapés, tête-à-tête, chaises de toutes sortes, palissandre et en rejon; tables, commodes, secrétaires, etc., etc.; Etoffes pour meubles en soie et laine et soie, Velours, Satins, etc., etc., depuis 25 piastres jusqu'à 200 piastres le pic.

MM. Ch. Piauroy et Leroy-Constant, viennent de recevoir de Paris un grand assortiment de Passementerie pour rideaux et pour tentures de la fabrique de M. Leroy-Constant, l'un des associés.

Cette passementerie, de la dernière mode, est variée et assortie dans toutes les nuances et dans tous les prix, depuis une piastre le pic jusqu'à trente-cinq piastres.

La maison entreprend les ameublements de toutes sortes pour palais, ambassades, maisons bourgeoises, navires, etc.

Les magasins sont également bien assortis en articles de peinture, toiles à tableaux, chassis à clés, couleurs à l'huile et couleurs pour l'aquarelle, pinceaux, etc. Or et Argent en feuille, poudre de bronze, poudre d'argent.

Commission générale pour tous les articles de France à raison de 6 pour cent sur les prix de fabrique.

NOTA. Les fournitures importantes que cette maison a déjà livrées pour les palais et les grands établissements de Constantinople, donnent la preuve qu'on lui peut accorder toute confiance pour les plus grandes entreprises.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.